



DECISION ADMINISTRATIVE

2026_67_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
En date du 28 mars 2026 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

**Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle
Avec la société « Mille et une voix » pour un concert du groupe « ENDLESS »**

Considérant l'organisation de la fête de la musique le samedi 20 juin sur la commune de Vif,

Considérant la volonté d'organiser des animations lors de l'événement,

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, un contrat de cession avec la société « Mille et une voix », pour un concert du groupe « ENDLESS » demeurant 9 rue du Vieux Temple 38000 Grenoble, représentée par Mme Sandra AVENIER, pour la prestation du samedi 20 juin 2026 à Vif, pour un montant total de 1 200.00 euros TTC.

De signer ou de charger, le cas échéant, l'adjoint délégué ou l'adjointe déléguée, de signer la convention annexée à la présente décision administrative et de prendre toutes les dispositions nécessaires à sa bonne exécution.

Fait à Vif,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*